

**N° 28/6.08**

**DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 530'000.00 POUR LA REHABILITATION DES CONDUITES INDUSTRIELLES D'EAU POTABLE ET DE GAZ NATUREL A L'AVENUE DE LONAY AINSI QUE POUR LE BOUCLAGE DU RESEAU D'EAU POTABLE AVEC LE QUARTIER DE SAINT-JEAN, SUBSIDE DE L'ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE INCENDIE (ECA) NON DEDUIT**

---

**Fuite à l'avenue de Lonay le 17 octobre 2007**



**Annexe : 1 plan**

**Infrastructures et énergies**

**Préavis présenté au Conseil communal en séance du 4 juin 2008.**

**Première séance de commission : lundi 17 juin 2008, à 18 h 30, salle ATD2, 2e étage du Bâtiment administratif de l'Hôtel de Ville**

**TABLE DES MATIERES**

<b>1</b>	<b>PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>DESCRIPTIF DES TRAVAUX .....</b>	<b>3</b>
	2.1 Eau potable.....	3
	2.2 Gaz naturel.....	3
	2.3 Travaux routiers .....	4
<b>3</b>	<b>ASPECT FINANCIER.....</b>	<b>4</b>
<b>4</b>	<b>CHARGES FINANCIERES D'EXPLOITATION .....</b>	<b>4</b>
<b>5</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>5</b>

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

## 1 PREAMBULE

Le renouvellement des réseaux d'eau potable et de gaz naturel sur le territoire morgien fait l'objet depuis plusieurs années de demandes de crédit ponctuelles, améliorant ainsi sensiblement le taux de renouvellement qui a atteint en 2007 les 1,9 %. Soucieux de maintenir un réseau performant, nous souhaitons poursuivre la réhabilitation des conduites et éliminer, selon le plan directeur, les tronçons sous-dimensionnés et/ou sujets à de nombreuses fuites. Les conduites posées antérieurement à 1950 à l'avenue de Lonay, entre le carrefour des Philosophes et la limite de commune de Lonay ainsi que le bouclage avec le quartier de Saint-Jean, sont planifiées pour être remplacées cette année. Depuis le début des années 2000, le nombre de fuites par an progresse fortement et provoquent des dégâts importants, aussi bien au domaine public qu'à des biens privés suite à l'inondation de garages, par exemple.

## 2 DESCRIPTIF DES TRAVAUX

### 2.1 Eau potable

La conduite d'eau potable en fonte de  $\varnothing$  100 mm ne répond plus aux prescriptions de l'ECA qui fixent un  $\varnothing$  minimum de 125 mm, ainsi qu'au plan directeur. La forte corrosion du tuyau a entraîné ces cinq dernières années pas moins de 6 fuites pour des coûts totaux de près de CHF 100'000.00.

Par ailleurs, ce tronçon est actuellement bouclé avec le quartier de Saint-Jean par une conduite qui passe par le passage inférieur de la gare de Saint-Jean. Cette conduite présente également une forte dégradation. En outre, telle que posée, elle n'assure pas un bouclage complet de la plupart des bâtiments du quartier de Saint-Jean qui restent en extrémité de réseau.

Pour pallier ces problèmes, il est prévu de remplacer sur l'avenue de Lonay la conduite en fonte par une en polyéthylène (PE),  $\varnothing$  160 mm et 250 mm, suivant les tronçons (diamètre adapté au calcul de réseau). Pour assurer le bouclage du quartier de Saint-Jean, une exécution en forage dirigé sous l'autoroute et les voies de chemin de fer a été choisie à proximité de la limite communale, sur des parcelles permettant de mettre en œuvre cette technologie. Une conduite PE de  $\varnothing$  250 mm sera ainsi installée dans une gaine de protection de  $\varnothing$  355 mm. L'ancienne conduite au passage intérieur de la gare de Saint-Jean sera mise hors service.

### 2.2 Gaz naturel

Avec le fort développement de raccordements de bâtiments au gaz naturel, la conduite existante en PE  $\varnothing$  75 mm qui avait été introduite provisoirement dans l'ancienne conduite en acier  $\varnothing$  100 mm est d'un diamètre insuffisant sur l'avenue de Lonay. Il est prévu de poser en parallèle à la conduite d'eau potable une conduite PE  $\varnothing$  125 mm pour le gaz naturel. Le poste de détente communal de Saint-Jean, représentant le deuxième poste d'alimentation en gaz naturel de la ville en importance, ne peut pas être mis hors service durant les travaux. Par conséquent, toutes les conduites devront être posées directement depuis l'avenue de Lonay.

Le Service du gaz de Lausanne effectuera par la même occasion un remplacement total de l'appareillage du poste de détente à sa charge. Il effectuera également, à la charge de Morges, la pose d'une nouvelle sortie pour les SI de Morges afin d'augmenter la capacité du réseau.

### 2.3 Travaux routiers

Compte tenu de son état d'entretien, le revêtement de l'avenue de Lonay ne doit pas être renouvelé avant quelques années. Pour la pose des conduites, un tracé hors chaussée a permis de limiter les travaux de génie civil au niveau de la route par la seule réalisation des fouilles en traversée. Au vu de l'importance des travaux en souterrain au niveau du carrefour avenue de Lonay/chemin des Philosophes, cette zone devra entièrement être réfectionnée.

## 3 ASPECT FINANCIER

1. Travaux de génie civil		
. Installation de chantier et signalisation	20'000.00	
. Creuse des fouilles	80'000.00	
. Remblayage des fouilles	35'000.00	
. Revêtement de chaussée	60'000.00	
. Remise en état des parcelles	20'000.00	
. Régie	<u>25'000.00</u>	240'000.00
2. Forage dirigé		
. Prestation pour travaux de forage	65'000.00	
. Autorisation et surveillance CFF + OFROU	<u>15'000.00</u>	80'000.00
3. Appareillage		
. Eau	90'500.00	
. Gaz	<u>39'000.00</u>	129'500.00
4. Travaux complémentaires		
. Modification du PDC de Saint-Jean (part Morges)	11'000.00	
. Travaux de géomètre et inscriptions de servitudes	<u>8'500.00</u>	19'500.00
5. Divers et imprévus (env. 5%)	<u>23'500.00</u>	<u>23'500.00</u>
Total préavis HT		492'500.00
TVA 7.6 %		<u>37'430.00</u>
Total TTC (arrondi)		<u>530'000.00</u>

### Prestations fournies par IE

. Main-d'œuvre et pose des appareillages eau et gaz	71'000.00	
. Etude, projet, direction des travaux	<u>62'480.00</u>	<u>133'480.00</u>

Le subside ECA est estimé à CHF 44'000.00.

Un montant de CHF 850'000.00 figure au plan des investissements. La réfection différée de la chaussée entraîne une diminution des coûts de CHF 320'000.00.

## 4 CHARGES FINANCIERES D'EXPLOITATION

L'amortissement des dépenses sera supporté par les avoirs disponibles ou, le cas échéant, par les comptes de crédit au taux d'intérêt en usage.

Cette dépense n'engendrera pas de frais d'exploitation supplémentaires.

## 5 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 530'000.00 pour la réhabilitation des conduites industrielles d'eau potable et de gaz naturel à l'avenue de Lonay ainsi que pour le bouclage du réseau d'eau potable avec le quartier de Saint-Jean, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 26'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2009.

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 mai 2008.**

la syndique

le secrétaire

N. Gorrite

G. Stella